



Paris, le 23 juin 2003

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'agence de notation Standard & Poor's confirme les notes de référence à long terme « AAA » et à court terme « A-1+ » attribuées à l'Agence Française de Développement (AFD) et à ses émissions.**

Depuis 1941, l'Agence française de développement (AFD) contribue au développement économique et social de nombreux pays en développement. Elle participe également à la promotion de l'économie des Départements et Territoires d'Outre-mer. Aujourd'hui établissement public et institution financière spécialisée, l'AFD remplit son rôle principal d'"opérateur pivot" du dispositif français d'aide publique au développement et affirme sa vocation de "banque de développement". Ce statut de banquier du développement est un gage essentiel de la pertinence et de la rentabilité économique et sociale des projets de développement financés par l'AFD, sous forme de dons ou de prêts.

Afin de répondre aux nouvelles missions qui lui ont été assignées par le gouvernement français en novembre 2001, missions qui, tout en maintenant son activité fondamentale lui fixe de nouveaux défis et orientations, l'AFD a défini et fait approuver par son Conseil de surveillance, en mars 2002, un plan d'orientation stratégique qui constitue le fondement de ses interventions pour les prochaines années. Les axes majeurs de ce plan sont de contribuer à l'élaboration de la politique française d'aide publique au développement en redéfinissant son positionnement géographique, en se concentrant sur des thèmes porteurs, en restant un acteur de référence dans les DOM-TOM, en mettant en valeur ses avantages comparatifs, en amplifiant sa démarche qualité et en adaptant son organisation interne à ses nouvelles orientations stratégiques.

Les résultats financiers 2002 de l'AFD ont été publiés. Le total du bilan du groupe est formé pour 93 % du total du bilan de l'AFD, la maison mère, qui s'élève en 2002 à 16,4 Md€. La situation financière de l'AFD est saine et équilibrée. Elle dégager un résultat régulièrement positif. Celui de cette année s'élève à 40,4 M€, en hausse de 2,1 M€ par rapport à l'exercice 2001. Son produit net bancaire a été établi, comme les autres soldes intermédiaires de gestion, conformément au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2001. En 2002, le produit net bancaire s'élève à 298,9 M€.

Les comptes de l'AFD sont certifiés par ses commissaires aux comptes. L'établissement est soumis aux contrôles de la Commission bancaire et de la Cour des comptes. Son document de référence est déposé auprès de la Commission des opérations de bourse (COB). Ses émissions bénéficient de la notation triple A des agences de notation Standard & Poor's et Fitch.

**Contact : Patrice MOLLIE - 01.53.44.32.77 - Email : [molliep@afd.fr](mailto:molliep@afd.fr)**